

/BA
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 95-221 du 15 Août 1995

Chargeant Monsieur Théodore HOLO,
Ministre Chargé des Relations avec
les Institutions, Porte-Parole du
Gouvernement de l'intérim de Monsieur
Edgar-Yves MONNOU, Ministre des Af-
faires Etrangères et de la Coopération
pour compter du 13 Août 1995.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 95-183 du 23 Juin 1995 portant composition du Gouvernement,

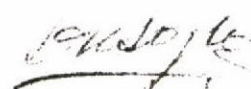
D E C R E T E

Article 1er. - Pour compter du 13 Août 1995, Monsieur Théodore HOLO, Ministre Chargé des Relations avec les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence de Monsieur Edgar-Yves MONNOU.

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 15 Août 1995

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLO.

Ampliations : PR 6 AN 4 CC 2 CIES 2 CS 2 HAAC 2 ME/DN 4 MAEC-
MRI-PPG 6 AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DEPARTEMENTS 6 DC/NIL 2
JORB 1.-